



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 29 NOVEMBRE 2017

Présidence : Monsieur Daniel Raboud, syndic

Citoyennes et citoyens présents: citoyen(ne)s: 36; conseil communal: 5; soit **41**

Conseil communal: Madame, Messieurs

- Suzanne Cosandey
- Jean-François Moura
- Alain Saudan
- Antoine Castella

Secrétaire: Madame Barbara Fetz

Convocation:

- affichage au pilier public dès le 14 novembre 2017;
- publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 47, du 17 novembre 2017;
- insertion dans le Bulletin d'information numéro 81 distribué à tous les ménages le 15 novembre 2017 (art. 12, al. 1^{bis} LCo ; décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2011), ainsi que sur le site internet.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 mai 2017

2. Budgets 2018

- 2.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements
- 2.2. Service du feu - participation à l'achat de deux véhicules
- 2.3. Assainissement de la route reliant Grandvillard à Estavannens
- 2.4. Crédit d'étude destiné à un projet de réaménagement de la Route de la Ria
- 2.5. Aménagement de la zone à bâtir du « Saudillet » - éclairage public
- 2.6. Rapports de la commission financière
- 2.7. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

3. Divers

A 20.00 heures, **Monsieur Daniel Raboud**, syndic, a le plaisir d'accueillir les personnes présentes et de les saluer cordialement ; il les remercie d'avoir répondu à la convocation.

Il accueille Madame Barbara Fetz, nouvelle secrétaire communale, qui remplace Madame Marthe Brodard après deux mois de formation avec cette dernière.

Il annonce que l'assemblée sera **enregistrée**.

Monsieur le Syndic:

- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour; aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes:

¹L'assemblée vote à main levée.

²Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.

³Le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence.

- informe que Madame Barbara Fetz, habitant Villars-sous-Mont, ne votera pas;
- excuse l'absence de Messieurs Thierry Sottas (président de la commission financière), Dominique Borcard, Yves Borcard, Florian Beaud (piquet de neige) et Lucidio Cordeiro;
- nomme **Messieurs Xavier Beaud et Philippe Pugin** en qualité de scrutateurs.

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont projetés au moyen d'un support informatique, sous format « PowerPoint ».

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 mai 2017

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2017 n'est pas lu. Il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site internet dès sa rédaction (art. 22, 103^{bis} de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Il est **approuvé** avec remerciements à Madame Marthe Brodard, secrétaire communale aujourd'hui retraitée.

2. Budgets 2018

Un rapport relatif aux budgets susmentionnés a été publié dans le bulletin d'information numéro 81, pages 7 à 9. Pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée, les citoyens ont eu la possibilité d'en solliciter un exemplaire auprès de l'Administration communale.

2.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements

Budget de fonctionnement

Monsieur Antoine Castella, conseiller responsable des finances, donne connaissance du rapport établi à l'intention de l'assemblée. Il indique les montants globaux de chaque chapitre et expose le détail des positions qui ont subi des modifications, ce en comparaison avec les comptes 2016 et le budget 2017. Le rapport de Monsieur Castella est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 1).

La présentation du budget de fonctionnement 2018 chapitre par chapitre ne suscite pas de question.

Ledit budget solde comme suit:

Charges:	CHF	4'644'455.00
Revenus:	CHF	4'648'944.00
Excédent de recettes:	CHF	<u>4'489.00</u>

Monsieur Castella remercie Madame Pascale Borcard, caissière, pour son travail rigoureux et précis, ainsi que Monsieur Alex Beaud qui doit fournir de nombreux documents dans le cadre de l'élaboration du budget.

Budget des investissements

Les investissements budgétisés en 2018 sont les suivants:

2.2 Service du feu - participation achat de deux véhicules	CHF	82'800.-
2.3 Assainissement route Grandvillard à Estavannens	CHF	170'000.-
2.4 Crédit d'étude - réaménagement Route de la Ria	CHF	27'000.-
2.5 Aménagement zone à bâtir "Saudillet" - éclairage public	CHF	16'000.-

2.2. Service du feu - participation achat de deux véhicules: CHF 82'800.-

Monsieur Antoine Castella, conseiller communal, expose le sujet. Il fait un point de situation sur l'Intyamou et les nouvelles exigences FriFire, puis explique les caractéristiques et le fonctionnement du tonne-pompe et du véhicule de transport.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Castella donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 82'800.-** sera couverte par les capitaux propres (pièce numéro 2).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Raphaël Raboud demande où ces deux véhicules seront stationnés et si les locaux sont adaptés.

Monsieur Antoine Castella répond que le camion tonne-pompe sera stationné à Grandvillard et le véhicule de transport à Haut-Intyamou. Les locaux sont déjà adaptés pour accueillir les véhicules. Lors d'une intervention, les pompiers proviennent des trois communes et sont clairement informés du lieu de rassemblement.

Monsieur Alex Beaud souhaite savoir qui utilisera le tonne-pompe et comment.

Monsieur Antoine Castella répond que 11 hommes ont déjà le permis de conduire C1 et que des formations sont prévues au fur et à mesure de l'évolution du corps des sapeurs-pompiers.

Monsieur Eric Delabays demande si à terme il n'existera plus qu'un seul corps de sapeurs-pompiers pour tout le district de la Gruyère.

Monsieur Daniel Raboud répond que l'avenir des divers corps a été étudié dans le cadre de FriFire afin de regrouper les forces car les coûts d'investissement et d'exploitation sont importants. La directive FriFire exige que huit pompiers soient sur le lieu du sinistre en quinze minutes. La Gruyère serait à l'avenir composée d'un centre de renfort et de trois corps de sapeurs-pompiers: Broc, Gruyères et Intyamou en formeraient un corps. Mais on ne doit pas attendre que tout soit en place, on est actuellement sous-équipé et l'achat de ces deux véhicules en commun est un premier pas.

Monsieur Antoine Castella précise que les deux locaux de feu actuels (Grandvillard et Haut-Intyamou) seraient maintenus afin de pouvoir intervenir des deux côtés de la vallée si celle-ci devait être coupée en deux et la circulation bloquée comme cela fut le cas lors de l'incendie de Villars-sous-Mont.

Monsieur Gérald Raboud souhaite savoir si le permis poids lourd est vraiment exigé pour conduire un camion tonne-pompe.

Monsieur Marc Beaud répond que le permis C1 est nécessaire, mais la partie théorique est réduite et il n'est pas nécessaire de faire tous les cours tous les cinq ans. Le coût de ce type de permis est estimé à CHF 500.-.

Monsieur André Geinoz soutient que ce n'est pas un luxe mais une obligation pour nos communes d'être mieux équipées. Même si le centre de renfort de Bulle intervient sur tous les sinistres, ce n'est de loin pas suffisant. L'étude d'un nouveau concept du service du feu a été mis en veilleuse entre deux législatures, puis un groupe de travail a été constitué. La préfecture n'a certes pas encore tous les éléments en main au niveau du district, mais on ne peut pas attendre que tout soit finalisé et mis en place, ni mettre en jeu la vie des citoyens. Il est primordial d'investir dans de nouveaux véhicules et de nouveaux moyens d'intervention.

Monsieur Eric Delabays demande si l'armée pouvait participer aux frais d'acquisition de ces deux véhicules puisqu'elle est aussi directement concernée.

Monsieur Daniel Raboud répond que l'armée n'est plus équipée, qu'il y a plus de collaboration et qu'elle ne participe pas aux charges du service du feu.

Monsieur Marc Beaud précise que l'armée collabore avec la police du feu, mais étant donné que les hommes partent de Grolley, il leur est difficile d'intervenir en quinze minutes dans l'Intyamou!

Monsieur Marc Beaud ajoute qu'il y aura aussi à l'avenir une collaboration plus poussée entre les villages et les corps de pompiers du district; ce ne sera pas systématiquement le centre de renfort qui viendra en appui.

Monsieur Daniel Raboud profite de l'occasion pour féliciter les corps des sapeurs-pompiers pour leur intervention difficile et M. Marc Beaud en particulier pour son excellente gestion lors de l'incendie de Villars-sous-Mont le 16 janvier 2017.

2.3. Assainissement de la route reliant Grandvillard à Estavannens: CHF 170'000.-

Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, expose ce qui suit:

- la remise à niveau des accotements par du gravier stabilisé doit être fait deux fois par année;
- le conseil a sollicité deux offres pour le goudronnage de ces accotements;
- la route a actuellement une largeur variant de 4 mètres à 4.20 mètres, elle serait élargie à 5 mètres, respectivement 4.80 mètres;
- l'élargissement permettrait à deux véhicules de se croiser sans empiéter sur le terrain;
- avant d'attribuer les travaux, la route serait implantée par le bureau Geosud;
- l'acquisition de terrain ne devrait pas être nécessaire;
- les coûts de ces travaux se monteraient à CHF 170'000.-.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Moura donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 170'000.-** sera couverte par les capitaux propres (pièce numéro 3).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Jean-Paul Zenoni craint que l'élargissement de la route n'engendre une augmentation de la vitesse des véhicules.

Monsieur Jean-François Moura le rassure sur ce point. En effet, lors des différentes visions locales, il n'a pas constaté de vitesse excessive avec une moyenne de 20 à 22 véhicules à l'heure. Par ailleurs, des contrôles de vitesse ont été effectués et n'ont pas relevé de vitesse excessive, à l'exception d'un véhicule.

Madame Christelle Zenoni constate que la vitesse réglementaire sur cette route est de 80 km/h, mais dans les faits, il n'est pas possible de rouler à cette vitesse partout. Ne serait-il pas plus judicieux de prévoir des places d'évitement plutôt que d'élargir la route?

Monsieur Jean-François Moura rétorque que la cadence des bus des Transports publics fribourgeois (TPF) sera augmentée dès le mois prochain; les places d'évitement ne seront pas forcément adaptées aux bus.

Les conducteurs devront continuer de faire preuve de prudence et d'anticiper le croisement avec un autre véhicule sur les parties étroites de la route.

Monsieur Daniel Raboud précise que des contrôles de vitesse peuvent être effectués à tout moment et des radars mobiles ou fixes installés.

***Madame Nicole Fragnière** estime que, même élargie, la route demeure dangereuse pour les piétons et cyclistes. Est-ce qu'une réflexion pour une piste cyclable ou une zone piétonne a déjà été faite? Dans l'affirmative, des subventions existent-elles?*

Monsieur Jean-François Moura répond qu'il est nécessaire de créer une bande herbeuse entre une route et une piste cyclable, ce qui reviendrait à acheter du terrain, empiéter sur la zone gravière, etc. Le projet et le budget ne seraient de ce fait plus les mêmes. Il existe d'autres chemins plus appropriés à la marche ou au cyclisme, comme par exemple la route "Sous-le-Mont".

Monsieur Daniel Raboud précise que la route Grandvillard - Estavannens est située en zone gravière. Le jour où elle devra être entièrement refaite, il faudra prendre en considération la création d'une piste cyclable.

***Monsieur André Geinoz** utilise la route deux fois par jour; il constate que les chauffeurs de bus scolaires roulent beaucoup trop vite, dont un chauffeur en particulier.*

Monsieur Alain Saudan répond que l'information sur les mesures de prudence est rappelée régulièrement, mais il va insister une nouvelle fois sur ce point.

***Madame Jeannette Beaud** relève que la priorité de droite est souvent oubliée par les chauffeurs, surtout sur la route des Lières en redescendant sur la Route de la Gare.*

***Monsieur Raphaël Raboud** craint qu'en assainissant cette route, on incitera les gens à l'emprunter encore plus, plutôt que d'opter pour la route cantonale. Il se promène régulièrement sur la route d'Estavannens et verrait d'un bon œil un accès entre Le Fey et la route forestière qui se trouve en amont.*

***Monsieur Gérald Raboud** informe que, suite à l'exploitation du gravier, il manque une partie du talus entre le stand de tir et la route qui mène à la ferme Piccand. Rien ne retient les véhicules sur ce tronçon qui surplombe un talus d'une hauteur non négligeable.*

Monsieur Daniel Raboud confirme que le conseil prend note de cette remarque et l'étudiera dans le cadre de l'assainissement de la route.

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Moura de la présentation de ce projet.

2.4. Crédit d'étude - réaménagement de la Route de la Ria: CHF 27'000.-

Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, expose ce qui suit:

- cette route nécessite une remise en état;
- il manque un trottoir et les bordures en gravier gras sont abîmées,
- des offres ont été sollicitées pour un avant-projet;
- la meilleure offre retenue se chiffre à CHF 27'000.-;
- la route sera implantée par le bureau Geosud;
- du terrain devra peut-être être acquis afin d'élargir la route à 3 mètres et créer un éventuel trottoir.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Jean-François Moura donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 27'000.-** sera couverte par les capitaux propres (pièce numéro 4).

Cet objet ne soulève pas de question.

2.5 Aménagement de la zone à bâtir du "Saudillet" - éclairage public: CHF 16'000.-

Monsieur Daniel Raboud, syndic, expose ce qui suit:

- les propriétaires des parcelles disposent de cinq ans pour construire leur habitation;
- une première maison familiale est déjà implantée, plusieurs autres sont en phase de construction ou en attente de permis;
- le quartier doit être aménagé avec des lampadaires à mesure de l'avancée des constructions;
- l'électricité est déjà installée dans tout le quartier.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Daniel Raboud donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 16'000.-** sera couverte par les capitaux propres (pièce numéro 5).

Cet objet ne soulève pas de question.

La parole n'étant plus sollicitée au sujet des investissements qui précèdent, **Monsieur Antoine Castella** récapitule ceux-là comme suit:

Service du feu - participation achat de deux véhicules	CHF	82'800.-
Assainissement route Grandvillard à Estavannens	CHF	170'000.-
Crédit d'étude - réaménagement Route de la Ria	CHF	27'000.-
Aménagement zone à bâtir "Saudillet" - éclairage public	CHF	16'000.-
Total des investissements budgétisés en 2018	CHF	295'800.-

2.6. Rapports de la commission financière

Monsieur Thierry Sottas, président de la commission financière étant excusé, il est représenté par **Monsieur Pierre Borcard** qui donne lecture du rapport, ci-après reproduit:

"Budget de fonctionnement

Lors de notre séance du 31 octobre, les personnes compétentes nous ont expliqué chapitre par chapitre les particularités du budget 2018 qui fait ressortir un excédent de recettes de CHF 4'489.-.

Nous pouvons constater que les différents postes de ce budget ont été déterminés sur la base de données pertinentes et en respect des données reçues pour les charges liées cantonales et régionales. Nous relevons et soutenons le principe de prudence qui a prévalu lors de l'établissement de ce budget.

Toutes les questions de la Commission financière ont obtenu réponses. Par conséquent, nous proposons à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2018 tel que présenté.

Budget des investissements

Les quatre nouveaux investissements proposés ce soir nous ont également été présentés en détail lors de notre séance du 31 octobre 2017 et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Aussi, la commission financière recommande à l'assemblée d'accepter ces quatre objets, ainsi que le budget des investissements tel que présenté.

Nous tenons à remercier le Conseil communal ainsi que Madame Pascale Borcard, caissière, pour la qualité de leur travail."

Ce rapport est signé:

- Mireille Baechler
- Pierre Borcard
- Thierry Sottas

Il est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 6).

2.7. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

a) Vote du budget de fonctionnement:

Soumis à l'assemblée, le **budget de fonctionnement**, dont:

Charges:	CHF	4'644'455.00
Revenus:	CHF	<u>4'648'944.00</u>
Excédent de recettes:	CHF	<u>4'489.00</u>

est adopté, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.

b) Vote du budget des investissements:

2.2 Service du feu - participation achat de deux véhicules: CHF 82'800.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**

2.3. Assainissement route Grandvillard à Estavannens: CHF 170'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**

2.4. Crédit d'étude - réaménagement Route de la Ria: CHF 27'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**

2.5 Aménagement zone à bâtir "Saudillet" - éclairage public: CHF 16'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

Il remercie également Monsieur Antoine Castella, conseiller responsable des finances, Madame Pascale Borcard, caissière communale, Monsieur Thierry Sottas et les membres de la commission financière.

3. Divers

3.1 La Poste - avenir de l'office postal de Grandvillard

Monsieur le Syndic informe que La Poste instaurera le service à domicile. Au moment opportun, elle informera la population par la distribution d'un tout-ménage. L'office de poste de Grandvillard est condamné et sa fermeture prévue à mi-février.

Malheureusement, le conseil n'a jamais vraiment eu les moyens de manœuvrer pour sauver le bureau postal. L'office de poste d'Epagny étant également condamné, les habitants de l'Intyamon auraient donc l'obligation de se rendre à Bulle pour chercher un colis ou un recommandé. Ceci n'étant pas acceptable, le conseil a exigé de La Poste la création d'une agence postale sur le tronçon situé entre Villars-sous-Mont et la semi-autoroute H189. La bonne nouvelle vient de tomber puisqu'une agence postale verra le jour en 2018 à la Boulangerie/Tea-Room des Arcades à Epagny.

3.2 Regroupement scolaire de l'Intyamon

Monsieur Alain Saudan fait un bref rappel sur les directives de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et se réfère à l'information publiée dans le dernier bulletin communal. Malheureusement, le conseil doit revenir sur son information puisque qu'elle doit faire face à un blocage important d'une commune qui ne souhaite pas signer la convention intercommunale en l'état actuel, ceci après deux années de travail. Une séance sera très rapidement organisée avec la DICS afin de sauver les acquis et le travail effectué à ce jour. Dès lors, le regroupement scolaire ne pourra probablement pas être mis en place pour août 2018. Toutefois, l'Administration communale de Grandvillard gère déjà le secrétariat des deux cercles scolaires de l'Intyamon. Le travail va être poursuivi afin de trouver un terrain d'entente pour les trois communes afin de viser à terme le regroupement scolaire.

3.3 Equipe forestière

Monsieur le Syndic informe que M. Valentin Demierre, employé auprès de l'édilité de Grandvillard, a donné sa démission au 31 décembre 2017. En vue de son remplacement, le poste de forestier-bûcheron a été mis au concours et le processus de sélection des candidats suit son cours.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Syndic** donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Marc Beaud, commandant du feu, remercie les assemblées communales de Grandvillard, de Haut-Intyamon et de Bas-Intyamon pour les trois votes favorables à l'acquisition des deux véhicules du feu.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Syndic** remercie ses collègues du conseil pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année. Il constate avec plaisir qu'il s'agit d'une équipe motivée qui a beaucoup de plaisir à travailler ensemble.

Il remercie également:

- Mesdames Barbara Fetz, Pascale Borcard et Christelle Zenoni de leur travail, de leur efficacité et de la disponibilité dont elles font preuve;
- Monsieur Alex Beaud, chef forestier, ainsi que le personnel forestier, de l'édilité, les concierges des bâtiments communaux, les chauffeurs des bus scolaires, les membres des commissions, les bénévoles (service des repas à domicile), les scrutateurs et scrutatrices aux votations et tous ceux qui exécutent des tâches au sein de la commune.

Monsieur le Syndic souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et présente ses meilleurs vœux pour 2018.

L'assemblée est close à 21.40 heures. Chacun est invité à un moment d'échange et d'amitié.

La secrétaire:



Barbara Fetz

Le syndic:



Daniel Raboud